



L'ambassade d'Haïti en République Dominicaine rappelle que, depuis le 4 septembre, elle fournit des actes de naissance au niveau de 4 consulats haïtiens en République Dominicaine. Aussi, l'ambassade exhorte ses ressortissants à ne pas utiliser les services de certains réseaux de faussaires qui se consacrent à la gestion et la falsification de certificats de naissance.

Cette démarche a été entreprise dans le cadre du processus de régularisation de procédure de délivrance de documents d'identités, sur la direction des Archives Nationales d'Haïti (ANH) et du ministère des affaires étrangères d'Haïti.

Ces services sont offerts notamment dans les consulats haïtiens situés à Barahona, Higuey, Dajabon et Santiago.

C'est pour la première que des contribuables haïtiens peuvent, sans recourir à des organismes privés ou de voyages à destination de Port-au-Prince, obtenir en moins d'un mois des extraits d'actes de naissance, des certificats de naissance pour les enfants de moins de deux ans, après une procédure juridique, avons-nous appris.

Ce nouveau processus vise également à combattre la fraude au niveau des documents d'identités et permettre aux ressortissants haïtiens d'avoir un accès direct aux services de l'ANH, souligne l'ambassade.